Image not found or type unknown

Non indemnisation pour fermeture exceptionelle

Par **AdillaCmr**, le **02/12/2022** à **18:24**

Bonjour,

je suis assistante dentaire en formation, contrat Pro À, en CDI dans un centre dentaire, mon patron prévois de fermer le centre exceptionnellement trois jours car tous ses salariés sont conviés à passer l'AFGSU sur un site hospitalier. Je dois faire la formation également mais avec mon école prochainement. Pendant les jours de fermeture de ce centre il a donc décidé de ne pas me payé. Est-il possible de refuser d'indemniser un salarié de la sorte, ou de le forcer au congé impayé ?

merci à vous

Par **P.M.**, le **02/12/2022** à **18:48**

Bonjour,

Je ne vois pas comment l'employeur pourrait vous imposer un congé sans solde...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés